

**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**RECUEIL**

**DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU SDIS 25**


**NUMERO 14 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX  
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES  
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25  
N° 14 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020**

*Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 14 du mois de septembre 2020.*

**Le directeur départemental adjoint,**

  
**Colonel Jean-Luc POTIER**

**ACTES SOUMIS A PUBLICATION**

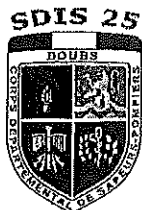
**PAGE**

***Arrêté de la présidente du conseil d'administration***

Arrêté n°2020/1851 portant modification de l'arrêté n°2020/1808 portant liste des électeurs pour le renouvellement des représentants des officiers de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs .....

5





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 17/09/2020  
Reçu en préfecture le 17/09/2020  
Affiché le 17/09/2020  
ID : 025-282500016-20200917-A20200917\_JUREL-AR

**Arrêté n°2020/1851 portant modification de l'arrêté n°2020/1808 portant liste des électeurs pour le renouvellement des représentants des officiers de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs**

**La présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-31, R. 1424-12 et R. 1424-18 ;
- Vu** le code électoral ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 29 et 32 ;
- Vu** l'ordonnance n°2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;
- Vu** le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;
- Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur NOR INTE2013457A du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;
- Vu** la circulaire du ministre de l'intérieur DDSC/SDSSSP/GW/N°98-491 du 26 mai 1998 portant sur l'application du décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;
- Vu** la note d'information du ministre de l'intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;
- Vu** la délibération en date du 2 avril 2015 du conseil départemental du Doubs relative à l'élection de Madame Christine BOUQUIN dans les fonctions de présidente du conseil départemental ;
- Vu** la délibération en date du 21 mai 2015 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs relative à l'installation du conseil d'administration ;
- Vu** l'arrêté n°2020/1726 du 9 juillet 2020 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant calendrier des opérations électorales pour le renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours du Doubs n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le 17/09/2020

ID : 025-282500016-20200917-A20200917\_JUREL-AR

- Vu** l'arrêté n°2020/1728 du 9 juillet 2020 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant composition de la commission de recensement des votes en vue du renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires du service départemental d'incendie et de secours du Doubs n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs, et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu** l'arrêté n°2020/1808 du 31 août 2020 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs portant liste des électeurs pour le renouvellement des représentants des officiers de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs ;

### A R R Ê T E

- Article 1** | L'arrêté n°2020/1808 du 31 août 2020, susvisé, est modifié conformément aux articles 2 à 4 du présent arrêté.
- Article 2** | A l'article 1, les mots « soixante-dix-sept électeurs » sont remplacés par les mots « quatre-vingt-un électeurs ».
- Article 3** | A l'annexe, le sous-titre « Liste des 77 électeurs » est remplacé par le sous-titre « Liste des 81 électeurs ».
- Article 4** | Au tableau figurant à l'annexe, sont insérées les lignes suivantes :
- | Nom        | Prénom  | Grade                              | Groupe ment d'affectation                             |
|------------|---------|------------------------------------|---|
| CHEVALLIER | Céline  | Lieutenant hors classe             | GROUPEMENT DES SERVICES DE L'ORGANISATION DES SECOURS |
| MARCHE     | Fabrice | Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe | GROUPEMENT DES SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES       |
| ROUSSEY    | Bruno   | Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe | GROUPEMENT TERRITORIAL SUD                            |
| SAUGET     | Yohann  | Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe | GROUPEMENT TERRITORIAL EST                            |
- Article 5** | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 17 septembre 2020

Pour la Présidente du Conseil d'administration,  
et par délégation,  
Le Directeur départemental adjoint des services  
d'incendie et de secours du Doubs,

Colonel Jean-Luc POTIER

Certifié conforme  
Le Directeur Départemental des  
Services d'Incendie et de Secours  
du DOUBS :

**Contrôleur général  
Stéphane BEAUDOUX**